



PROCEDURE DE PREVENTION ET DE TRAÇABILITE DES ABANDONS

Ce présent procédé peut être remis sur demande directement à l'établissement ou accessible sur notre site internet : www.auto-ecole-tandem.fr

La lutte contre l'abandon est une priorité pour notre établissement. Outre assurer le suivi de nos élèves durant leur formation, il s'agit également de garantir l'égalité des chances et faire en sorte que chaque candidat puisse obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions.

Nous avons établi un plan de prévention basé sur 3 points :

- Les causes d'abandon de formation au sein de notre établissement
- La prévention de ces abandons
- La traçabilité des abandons

CONNAITRE LES PRINCIPALES CAUSES D'ABANDON

- Liées aux difficultés d'obtention de l'examen du code de la route : en cause la barrière de la langue française mal ou pas maîtrisée,
- Liées aux risques physiques : accidents, handicap, grossesse difficile,
- Liées aux difficultés du quotidien : environnement social ou économique défavorable, problèmes de transport,

PREVENTION DES ABANDONS

Dès l'inscription dans l'établissement, nous sensibilisons nos candidats sur l'importance de l'assiduité aux cours de code et de conduite pour éviter une formation trop longue.

A la suite de l'évaluation, nous remettons le contrat aux mains des candidats ou leur envoyons par mail et leur laissons au moins 1 semaine avant signature pour étudier les termes de leur engagement à venir en nous portant à leur disposition pour toute question sur le contenu du contrat.